



COMPTE RENDU

REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 22 septembre 2023 à 14 h 00
en Mairie des ADRETS

Présents / Pouvoirs / Excusés -> cf. liste en annexe

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Points à l'ordre du jour

1	ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 29 JUIN 2023	4
2	VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION	4
2.1	Composition de l'équipe technique	4
2.2	Budget prévisionnel 2023 et éléments nouveaux et notables	5
2.2.1	Projets particuliers méritant l'attention du CA	5
2.3	Perspectives budgétaires 2023-2024	5
2.4	Point sur les adhésions	6
3	SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS	6
3.1	Bilan de la saison.....	6
3.1.1	Sanitaire/DDPP/GDS	6
3.1.2	Évacuation animaux morts en alpage	7
3.1.3	Morsures de chiens de protection	7
3.1.4	Héliportages groupés de début de saison	7
3.1.5	Point sur les prédations	8
3.2	Achats groupés Assurance gros risque et Big-Bag.....	9
3.2.1	Assurance gros risques en alpagnes	9
3.2.2	Achat groupé de Big bag	9
3.3	Point sur les engagements MAEC.....	9
4	QUESTIONS DIVERSES	10
4.1	Évolution des démarches d'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour les travaux pastoraux .	10
4.2	État des relations entre acteurs / le statut de la propriété foncière ; pastoralisme et APN.....	10



Extraits des délibérations, Conseil d'Administration du 22 septembre 2023

1 ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 29 JUIN 2023

Les Administrateurs valident le compte rendu du CA du 29 juin 2023.

2 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Composition de l'équipe technique

Le CA prend acte de cette situation et mandate l'équipe technique et le Bureau pour travailler la composition de l'équipe 2024 en regard des charges de travail prévues.

2.2 Budget prévisionnel 2023 et éléments nouveaux et notables

2.2.1 Projets particuliers méritant l'attention du CA

Le CA prend connaissance de la liste des actions inscrites au budget prévisionnel et autorise le Président et l'équipe technique à engager les programmes et les demandes de financements afférentes

2.3 Perspectives budgétaires 2023-2024

Le CA prend acte de ces éléments et mandate le Président et l'équipe technique pour avancer sur l'organisation des réponses et la mise en œuvre de ces actions.

2.4 Point sur les adhésions

Le CA propose que des relances soient faites auprès des adhérents habituels et de poursuivre les démarches à l'égard des EPCI.

3 SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS

3.1 Bilan de la saison

3.1.1 Sanitaire/DDPP/GDS

Le CA prend acte de ces retours relatif au sanitaire en alpage. Il signale que les GP ont été saisis dans certains cas pour notifier, que les procédures ne sont pas forcément claires. Ce sera l'un des points à traiter en commission sanitaire l'hiver prochain.

3.1.2 Évacuation animaux morts en alpage

Le CA prend note de ces éléments relatifs à l'évacuation des animaux morts en alpage, souligne qu'une part significative des cadavres est laissée sur place.

3.1.3 Morsures de chiens de protection

Le CA prend acte de ces éléments et souhaite que des actions soient engagées afin de réduire et prévenir ces points de vulnérabilité entre activités de pleine nature et activités pastorales.

3.1.4 Hélicoptages groupés de début de saison

Le CA prend acte des données liées au service groupé d'hélicoptage groupé de début de saison et souligne l'importance de ce service pour les conditions de travail des éleveurs et des bergers.

3.1.5 Point sur les prédatons

Le CA souhaite poursuivre l'accueil des demandes de constats prédation aux côtés d'autres intervenants pour 2024 et souligne l'importance de ce travail partagé, prend acte des éléments provisoires liés à la prédation de la saison 2023 en Isère,

attends les retours du Plan loup et le bilan de fin de saison. Le CA souligne l'importance des louvetiers dans les conditions d'exercice des activités pastorales.

3.2 Achats groupés Assurance gros risque et Big-Bag

3.2.1 Assurance gros risques en alpages

Le CA souhaite que le service d'assurance groupée "gros risque en alpage" puisse être maintenu et propose de poursuivre les démarches de recherche des offres et de positionnement de la FAI au regard de ce dossier.

3.2.2 Achat groupé de Big bag

Dans une stratégie de prévention des risques sur les chantiers hélicoptés, le CA propose d'engager une démarche d'achat groupé de big bag aux normes aéronautiques, en lien avec les entreprises de prestations hélicoptées.

3.3 Point sur les engagements MAEC

Le CA prend acte de l'avancement des contractualisations agro-environnementales et confirme la position du CA consultatif du 8 septembre 2023, qui vise à abandonner l'action d'auto-régulation des contrats MAEC. Il souligne l'engagement du Département de l'Isère, le bon accueil des responsables d'alpage à l'égard de ces mesures et le fait que l'équipe technique ait pu conduire à son terme les contractualisations, comme elles avaient été prévues.

4 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Évolution des démarches d'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour les travaux pastoraux

Le CA valide le principe du passage en mandat et mandate l'équipe technique pour travailler la mise en œuvre de ce dispositif sur l'automne 2023 (évaluation fine de la faisabilité avec la Région, contractualisation d'assurance et le cas échéant, contact avec les porteurs pour changer le statut, situation par rapport aux autres services pastoraux du Réseau Pastoral AuRA). En cas de difficulté le CA sera de nouveau sollicité. Sont également concernés les 15 dossiers de la programmation 2023, et dans ce cas, il faudra voir avec la Région pour essayer de modifier les relations avec les porteurs sur ces dossiers déjà engagés.

4.2 État des relations entre acteurs / le statut de la propriété foncière ; pastoralisme et APN

Le CA prend acte de ces éléments de débat et considère que ce rapport au foncier va être de plus en plus complexe, ces éléments restant à travailler.



Compte rendu

Conseil d'Administration du 22 septembre 2023 en Mairie des ADRETS

1 ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 29 JUIN 2023

- **Accueil des participants**

Denis REBREYEND accueille les participants, et remercie la Commune des Adrets du prêt de la salle et des facilités logistiques.

- **Validation du CR du CA de la FAI du 29 juin 2023**

Le Président de séance demande aux participants s'ils ont reçu le CR du CA du 29/06 et s'ils ont des remarques à son propos.

Les Administrateurs valident le compte rendu du CA du 29 juin 2023.

2 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Composition de l'équipe technique

Rapporteur : Bruno CARAGUEL

Céline BARRERE émet le souhait de quitter l'équipe au premier semestre 2024. Elle essaye de mobiliser le dispositif "démission pour création d'entreprise" afin de ne pas demander une rupture conventionnelle (dans ce cas, avec indemnité d'environ 3000 € à la charge de la FAI). Elle souhaite partir en stage pour un an avant une installation agricole en GAEC avec le maître de stage visé. Elle reste souple dans la date de départ, les dernières discussions ont amené à un départ imaginé peu après l'AG, mi-avril par exemple.

Les missions de Céline sont les suivantes :

- Accompagnement des territoires et des accès aux crédits publics
- Appuis techniques
- Médiation, avec les éléments stratégiques en particulier ceux liés au festival
- Appuis à la gestion de l'équipe technique de la FAI

Des pistes de réflexion ont été engagées dans l'équipe technique, dans un premier temps pour se partager les missions. Un premier jet nous donne la perspective suivante :

- Chloé : Reprise des missions territoriales, c'est à dire principalement l'accompagnement des PPT
- Margot : Reprise des missions techniques : sanitaire, services aux adhérents

Se pose également la question de l'organisation 2024 de l'équipe, qui sera à mettre au gabarit des moyens et programmes disponibles encore peu connus.

Le CA de décembre nous permettra d'avoir une meilleure lisibilité budgétaire et l'équipe fera des propositions complémentaires.

Le président engage le débat.

Guy DURAND questionne les volumes d'affaires en se demandant s'il est opportun de diminuer la taille de l'équipe.

Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL proposent de voir quels vont être les actions attendues et les capacités financières.

Le CA prend acte de cette situation et mandate l'équipe technique et le Bureau pour travailler la composition de l'équipe 2024 en regard des charges de travail prévues.

2.2 Budget prévisionnel 2023 et éléments nouveaux et notables

Rapporteurs : Florent SALVI, Véronique BORDEL, Bruno CARAGUEL

Annexes : Charges et Produits 2023 prévisionnels

Les charges prévisionnelles tiennent compte des prévisions de temps de travail de l'équipe précédemment évoquées.

Bruno CARAGUEL donne lecture et commente les produits prévisionnels 2023.

2.2.1 Projets particuliers méritant l'attention du CA

Rapporteur : Bruno CARAGUEL

Bruno CARAGUEL présente de manière approfondie les nouveaux projets notables, ou avec incidence nouvelle sur le budget prévisionnel, informations ou décisions relevant du CA :

- **Analyses de vulnérabilité territoriales** sur des crédits DREAL

Engagement des analyses de vulnérabilité territoriale sur SMVIC cet automne

- **Accès à des moyens pour conduire à minima "Mon expérience avec les chiens de protection**

Un budget de 4000€ à 5000€ est en cours d'accord, l'équipe de la FAI va se caler avec les autres membres du Réseau pour définir les actions à conduire et les priorités. Au cours de l'été, la FAI a tenu un registre des morsures et a accompagné sommairement les éleveurs et maires dans les suivis des chiens, ainsi que dans les espaces de médiation.

Le CA prend connaissance de la liste des actions inscrites au budget prévisionnel et autorise le Président et l'équipe technique à engager les programmes et les demandes de financements afférentes

2.3 Perspectives budgétaires 2023-2024

Rapporteurs : Florent SALVI, Véronique BORDEL, Bruno CARAGUEL

- **Appel à manifestation d'intérêt ouvert par le massif des Alpes**

Le 14 septembre 2023, le massif des Alpes a publié son AMI Pour un soutien de l'État (FNADT-PSEM) dans le cadre du volet agricole de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes 2021 2027. Il a été annoncé le 10 juillet à Thônes (74).

En ce qui concerne les activités pastorales et de la FAI, il contient les points suivants :

Axe 1 : Conforter et légitimer le pastoralisme alpin face aux chocs et aux opportunités

1.1 Mutualisation de l'expertise pastorale à l'échelle des Alpes

1.2 Cohabitation des usages touristiques et pastoraux dans les espaces Valléens alpins

1.3 Structuration et montée en compétence de l'emploi pastoral

1.4 Préservation et valorisation durable des zones pastorales intermédiaires alpines

Axe 2 : Augmenter la valorisation des produits agricoles alpins

2.1 Mise en œuvre du plan stratégique d'action filière petits ruminants fromagers

2.2 Élaboration et animation de stratégies de structuration des circuits d'approvisionnement alimentaire à destination du tourisme (PAT-EV)

2.3 Animation de la candidature du Patrimoine Alimentaire Alpin au Registre des Bonnes pratiques de l'UNESCO

2.4 Renforcer la dimension environnementale et l'adaptation au changement climatique dans les démarches de qualité alpines

2.5 Élaboration de plans stratégiques d'actions sur des filières végétales

La FAI et le Réseau Alpin sont concernés par les points 1.1; 1.2; 1.3; 1.4; potentiellement 2.2 et 2.4. Ces réponses doivent impliquer des groupes d'acteurs. Elles sont en cours et la FAI se positionne en co chef de file sur ma mesure 1.2. avec le CERPAM.

• Appel à projet Département

- sur les pelouses sèches avec le CEN
- sur les sols et leurs qualité agronomique

• Analyses de vulnérabilité territoriales sur des crédits DREAL

- 2024 Engagement d'éléments du plan d'action suite à l'analyse de vulnérabilité Matheysine : Expérimentation parc de vèlage et colliers GPS,
- Une analyse de vulnérabilité potentielle en Chartreuse

Le CA prend acte de ces éléments et mandate le Président et l'équipe technique pour avancer sur l'organisation des réponses et la mise en œuvre de ces actions.

2.4 Point sur les adhésions

Rapporteurs : Florent SALVI, Véronique BORDEL, Christophe MOULIN

État des adhésions à ce jour :

Catégories d'Adhérents	Nombre d'Adhérents en 2023		Montants encaissés en 2023 (inclus régularisations exercices antérieurs)	
AFP et Propriétaires Fonciers individuels	18	10%	1 545 €	2%
Communes	76	41%	41 250 €	53%
Groupements Pastoraux	74	40%	31 387 €	41%
GAEC et Alpagistes individuels	14	8%	3 033 €	4%
SICA et divers	3	2%	130 €	0,2%
Intercommunalités				
TOTAUX	185		77 345 €	

Noter que :

- La SICA de Belledonne a adhéré à la FAI pour 100€
- Les intercommunalités restent en attente à ce jour.

Les cotisations 2023 impayées à ce jour, en regard des habitudes d'adhésion, concernent 17 Groupements Pastoraux et 3 communes.

Le CA propose que des relances soient faites auprès des adhérents habituels et de poursuivre les démarches à l'égard des EPCI.

3 SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS

3.1 Bilan de la saison

Rapporteurs : Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL

3.1.1 Sanitaire/DDPP/GDS

4 contrôles ont été faits par la DDPP en alpage cet été 2023, quelques points à noter en manquements :

- Les responsables d'alpage n'ont pas les passeports et attestation sanitaire (ni même la copie) des animaux qui sont montés (ils les demandent aux éleveurs juste avant les contrôles...)
- Présence d'animaux sur l'alpage non notifiés comme étant monté en alpage (c'est récurrent d'une année sur l'autre), démarche à faire par les éleveurs.
- Le GDS travaille à améliorer aussi le suivi des autorisations de transhumance des petits ruminants après avoir récupéré cette mission en 2023.

Le CA prend acte de ces retours relatif au sanitaire en alpage. Il signale que les GP ont été saisis dans certains cas pour notifier, que les procédures ne sont pas forcément claires. Ce sera l'un des points à traiter en commission sanitaire l'hiver prochain.

3.1.2 Évacuation animaux morts en alpage

Il est à noter le nombre très important de procédures d'héliportage d'animaux morts en début de saison, plus calme en août.

Situation au 22 septembre 2023 :

Solution retenue	% Montants presta	Poids (Kg)	% Poids	% nbre de dossiers
Évacué par berger	-	600	4%	4%
Laissé sur place	-	9 785	62%	23%
HDF	25%	3 670	23%	62%
SAF	15%	1 700	11%	11%
		15 755	100%	100%

Le CA prend note de ces éléments relatifs à l'évacuation des animaux morts en alpage, souligne qu'une part significative des cadavres est laissée sur place.

3.1.3 Morsures de chiens de protection

Au 12 septembre, 23 morsures de chiens de protection sont comptées sur le département, deux alpages concentrent 15 morsures (2/3 sur l'un, 1/3 sur l'autre). Le décompte précis reste à faire.

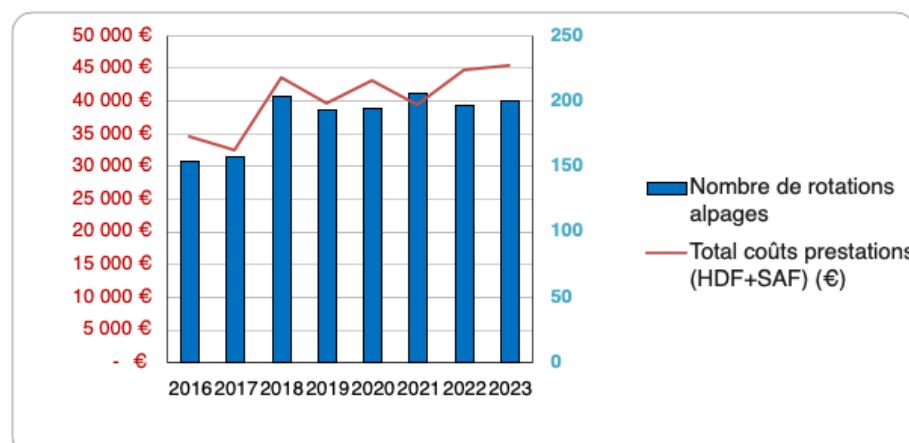
3 morsures ont été suivies d'évacuations héliportées des victimes, au final sans gravité.

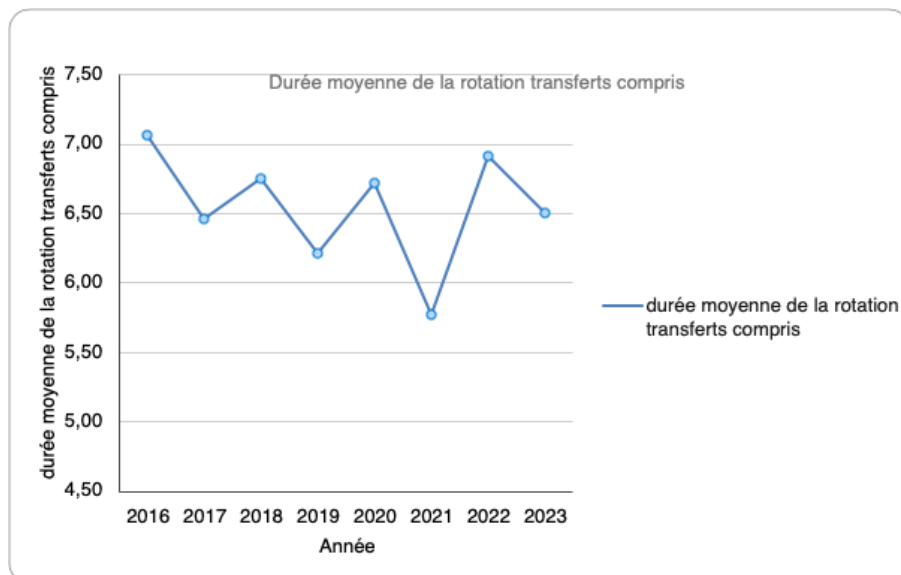
Il est toujours difficile de faire monter les vétérinaires pour suivi rage et analyse comportementale pour diverses raisons : les mairies ont du mal à demander suivi et analyse, les coûts sont à la charge des éleveurs...

Pour la FAI, il est repéré la nécessité de monter en compétences et en capacité d'intervention pour accompagner les difficultés liées aux chiens.

Le CA prend acte de ces éléments et souhaite que des actions soient engagées afin de réduire et prévenir ces points de vulnérabilité entre activités de pleine nature et activités pastorales.

3.1.4 Héliportages groupés de début de saison





Le nombre de rotations se stabilise par rapport aux années précédentes, le cout des prestations augmentent, mais les bonnes conditions de l'année 2023 ont permis de réduire les durées moyennes de rotations par rapport à 2022, bien qu'elles restent à 6,5 minutes/rotation.

Les montants forfaitaires des rotations ont été revus de 140 à 155€/rotation plein tarif pour des rotations de 800kg max.

Le CA prend acte des données liées au service groupé d'hélicoptage groupé de début de saison et souligne l'importance de ce service pour les conditions de travail des éleveurs et des bergers.

3.1.5 Point sur les prédatons

345 demandes de constat à ce jour et 593 victimes au 22 septembre.

Les demandes de constats sont accueillies à ce jour de la manière suivante :

Organisme	Compte	%
DDT	132	38,3%
FAI	191	55,4%
OFB	0	0,0%
PNE	0	0,0%
RNHPV	22	6,4%
Total général	345	

Les répartitions sont les suivantes des pertes sont les suivantes :

En nbre de têtes tuées au moment de la demande de constat		
Ovins	78,58%	85,31%
Caprins	2,48%	
Ovins, Caprins	4,25%	
Bovins, Ovins, Caprins	0,00%	13,98%
Bovins	13,63%	
Équins - asins	0,35%	
Chiens	0,00%	
Autres	0,71%	
TOTAL	100,00%	

En UGB tuées au moment de la demande de constat	
Ovins Caprins	60,10%
Bovins, équins	39,90%
Total	100,00%

Denis REBREYEND informe le CA de son RDV dans les jours prochains avec la mission sur la louveterie et demande des avis.

Le CA souhaite poursuivre l'accueil des demandes de constats prédation aux côtés d'autres intervenants pour 2024 et souligne l'importance de ce travail partagé, prend acte des éléments provisoires liés à la prédation de la saison 2023 en Isère, attends les retours du Plan loup et le bilan de fin de saison. Le CA souligne l'importance des louvetiers dans les conditions d'exercice des activités pastorales.

3.2 Achats groupés Assurance gros risque et Big-Bag

Rapporteurs : Bruno CARAGUEL et Christophe MOULIN

3.2.1 Assurance gros risques en alpages

- Pas d'infos nouvelles sur **Abeille**, mais le premier contrat présentait une franchise très élevée par bête.
- Prise de contact par **Groupama** pour mise en place du contrat de mandat (mandataire d'assurance, qui nous déclare auprès de l'ORIAS, afin de fonctionner comme les années précédentes, avec une RC professionnelle) pour 2024. Dans ce cas, on reviendrait sur les conditions antérieures. Le contrat d'assurance individualisé à l'échelle des caisses locales semble avoir bien fonctionné (chiffre en attente). Pour ce faire, il faut que nous fassions notre inscription à l'Orias (probité, niveau d'études, casier judiciaire). Le mandat qui nous a été fourni nous permet de demander un devis d'assurance que nous n'avons pas encore. On espère en savoir davantage en décembre : Les données 2023 issues des caisses locales, les taux Groupama qui pourront être calculés pour les GP assurés 2024, l'assurance FAI 2024 et la cotisation Orias.

Le CA souhaite que le service d'assurance groupée "gros risque en alpage" puisse être maintenu et propose de poursuivre les démarches de recherche des offres et de positionnement de la FAI au regard de ce dossier.

3.2.2 Achat groupé de Big bag

La dernière commande date d'il y a 3 ans. Les BB du commerce ne sont pas aux normes et peu fonctionnels (attente de grosses capacités en volume, 120 cm de côté). La maîtrise des coûts passe par des achats de 200 big bag, ce que nous avons fait en 2020 en se groupant avec les entreprises d'hélicoptage.

Cette année, les estimations des besoins sont à 40 big bag, la proposition est de se grouper avec les entreprises d'hélicoptage, en leur laissant la main. Mais dans ce cas, les coûts passeront de 20 à 60€.

Dans une stratégie de prévention des risques sur les chantiers hélicoptés, le CA propose d'engager une démarche d'achat groupé de big bag aux normes aéronautiques, en lien avec les entreprises de prestations hélicoptées.

3.3 Point sur les engagements MAEC

Rapporteurs : Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL

Les dépôts des contrats sont clos au 15 septembre 2023. L'état des engagements MAEC est le suivant :

PAEC	PRA 3 GP	GP sans MAEC 2023
Belledonne	15	0
Grand Sud Isère	47	4 + 1 nv GP
Vercors	11	1
Chartreuse	9	1
TOTAL Isère	82	7

Le CA prend acte de l'avancement des contractualisations agro-environnementales et confirme la position du CA consultatif du 8 septembre 2023, qui vise à abandonner l'action d'auto-régulation des contrats MAEC. Il souligne l'engagement du Département de l'Isère, le bon accueil des responsables d'alpage à l'égard de ces mesures et le fait que l'équipe technique ait pu conduire à son terme les contractualisations, comme elles avaient été prévues.

4 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Évolution des démarches d'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour les travaux pastoraux

Rapporteurs : Denis REBREYEND et Christophe MOULIN

La Région a informatisé ses gestions de dossier de demande financement pour ses propres financements et le FEADER. Au fil de l'avancement, des bugs sont levés mais une difficulté majeure persiste.

Jusque-là, la FAI s'est positionnée dans un format de type "co-dépôt" afin de ne pas se substituer au rôle de maître d'ouvrage et de ne pas faire à leur place. Le nouveau dispositif fait apparaître une impossibilité de faire les demandes de paiement sur le logiciel de la Région. Si l'on veut honorer les engagements pris par la FAI auprès des maîtres d'ouvrage, c'est à dire un accompagnement de l'émergence à la mise en paiement des projets, nous avons la nécessité de passer au fonctionnement en "dépôt délégué" avec convention de mandat.

Cette disposition implique le transfert d'une part plus importante de la responsabilité vers la FAI sur le dépôt des dossiers, les informations données et la mobilisation des crédits.

Ce nouveau fonctionnement va impliquer de contractualiser une assurance pour ce type de risques.

Le CA valide le principe du passage en mandat et mandate l'équipe technique pour travailler la mise en œuvre de ce dispositif sur l'automne 2023 (évaluation fine de la faisabilité avec la Région, contractualisation d'assurance et le cas échéant, contact avec les porteurs pour changer le statut, situation par rapport aux autres services pastoraux du Réseau Pastoral AuRA). En cas de difficulté le CA sera de nouveau sollicité. Sont également concernés les 15 dossiers de la programmation 2023, et dans ce cas, il faudra voir avec la Région pour essayer de modifier les relations avec les porteurs sur ces dossiers déjà engagés.

4.2 État des relations entre acteurs / le statut de la propriété foncière ; pastoralisme et APN

Plusieurs cas de figure se font jour, devant la pression des utilisateurs d'APN, aussi du fait de l'inconfort des vallées en été, mais principalement des difficultés de compréhension des règles. Les applications d'activités de pleine nature facilitent voire incitent la pénétration en masse des milieux naturels en dehors des sentiers sous convention PDIPR.

- Un premier cas évoque la difficulté de faire respecter par un propriétaire le droit de propriété et sa volonté de réduire la fréquentation des APN sur toute la surface de l'alpage, une chasse privée étant l'une des motivations de la régulation. Ce propriétaire rappelle sa contribution fiscale par le biais de l'impôt foncier sur ces espaces que certains usagers perçoivent comme "d'intérêt général".
- Une seconde série de cas avec acquisition de parcelles à des fins de conservation de la nature, et ce au cœur de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors. Cette situation oblige le Département à entrer dans des stratégies de préemption.

Le CA prend acte de ces éléments de débat et considère que ce rapport au foncier va être de plus en plus complexe, ces éléments restant à travailler.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 18:00.

Compte	CHARGES	Mtt Total
--------	---------	-----------

Achats D'études Et Prestations De Services		48 781
--	--	--------

Achats Non Stockés De Fournitures		9 100
-----------------------------------	--	-------

Achats Groupés		45 263
----------------	--	--------

ACHATS		103 144
---------------	--	----------------

Locations		17 600
-----------	--	--------

Entretien Et Réparation		11 000
-------------------------	--	--------

Primes D'assurance		4 000
--------------------	--	-------

Divers		1 700
--------	--	-------

SERVICES EXTERIEURS		34 300
----------------------------	--	---------------

Honoraires Et Intermédiaires		10 000
------------------------------	--	--------

Publicite Communication Relations Publiques		2 500
---	--	-------

Déplacements, Missions Et Réceptions		24 940
--------------------------------------	--	--------

Frais Postaux Et Telecommunications		7 500
-------------------------------------	--	-------

Services Bancaires Et Assimilés		1 500
---------------------------------	--	-------

Divers		2 020
--------	--	-------

AUTRES SERVICES EXTERIEURS		48 460
-----------------------------------	--	---------------

Taxe Sur Les Salaires		16 000
-----------------------	--	--------

IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		16 000
--	--	---------------

Rémunérations Du Personnel		514 433
----------------------------	--	---------

CHARGES DE PERSONNEL		514 433
-----------------------------	--	----------------

Dotations Aux Amortissements		6 000
------------------------------	--	-------

Dotations Aux Provisions		20 500
--------------------------	--	--------

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		26 500
---	--	---------------

		742 837
--	--	----------------

Budget Prévisionnel 2023

Produits

	<i>subventions</i>	<i>autres produits</i>	montant total financement	montant mobilisable en 2023	<i>charges externes directement en lien</i>
Conventions Pluriannuelles	255 642	96 327	351 970	333 830	73 003
Subventions Ponctuelles	128 779	8 000	136 779	113 596	27 181
AMO des TP		36 747	36 747	36 747	
Appuis Techniques		59 680	59 680	59 680	
Prestations de Formation		4 305	4 305	4 305	
Etudes Diagnostics		21 777	21 777	13 167	
Prestations Diverses	1 035	47 552	48 587	48 587	300
Autres Produits		103 000	103 000	99 500	1 500
TOTAL GENERAL	385 457	377 389	762 845	709 412	101 984

